



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **4 juin 2026** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2026-007**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale permise pour un garage isolé. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

- 1. D'accorder la construction d'un garage isolé avec une hauteur de 6,5 M alors que le maximum autorisé par l'article 122 du règlement de zonage Z2019 est de 4,6 M;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone R3-1, au 97, rue Saint-Nicolas.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 20^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière